DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

79111.

Contrats d'assurances G o 1 f.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

... DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conseillers en exercice _____27

Nombre de présents 22

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent - soixante dix neuf

le quatorze septembre

à -18 heures 30

le Conseil Municipal, légalément convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

BUJARD, COLLE, TETARD, POUNAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTREAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Melle FOUCHE par M. LIS

M. DUFEIL par M. MAURELLET

M. MONTRON par M. POUMAILLOUX

Absents: MM. M. PAPEAU par M. GUICHAOUA M. VIAUD par M. PELLETIER

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 11 avril 1979, le Conseil Municipal a accepté la remise faite par le S.I.V.O.M. des équipements et installations du Golf de Maine-Gaudin et d'en accepter l'exploitation.

En conséquence, il convient de transférer les contrats d'assurances du S.I.V.O.M. à la Ville de ROYAN:

- Le contrat garantissant le Club house du Golf contre les risques incendie, explosion, tempête, ouragan, grêle et responsabilité du propriétaire moyennant une prime annuelle de 459,13 Fr souscrit auprès des Assurances Générales de France (A. G. F.) représentées à ROYAN par M. RODRIGUEZ;
- 2) Le contrat garantissant le matériel "automobile "du Golf, moyennant une prime annuelle de 985,00 % souscrit auprès de la Compagnie "La Foncière "représentée à ROYAM par M. MONTUS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les contrats d'assurances souscrits par le S.I.V.O.M. pour l'exploitation du Golf,

Vu l'avis de la Commission des Finances, en date du 30 août 1979,

./....

DECIDE:

- d'autoriser Monsieur le Maire on Monsieur le Premier Adjoint, par délégation, à signer les avenants de transfert de nom, établis :
 - 1°) par les Assurances " A. G. F. " pour l'assurance incendie, explosion, tempête, ouragan, grêle et responsabilité du propriétuire du Club-bouse du Golf,
 - 2°) par la Compagnie d'Assurances " La Foncière" pour l'assurance du matériel du Golf mitondeuses, aérateure, compresseur, etc...

A Tributh Table avecteffet du 17 mont 1979.

10

Taliffald Tanger Figure And Indian Contain Contain Contain 19787 688 988 1987 imputer Naddepoine Correspondente Bur le chapftre 961, article 638 du Budget. . Aliffallii Janks J.

Fait et délibéré à ROYAI, les jour, mois et ans susdits.

Ont signé au registre. Messieurs les membres présents.

n. Türkil və də dindəti. n. cərrəm çəx v. romanında l. 1830 - de de dindəti.

Pour extrait conforme.

12 122. 1979

Le Mairo,

Pierre LTS

fillill

\$\$ \$\$ \$\$

- 1. DOT. 19/9